

Démarche	: DDT07 Collectivités - Demande de subvention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou Fonds Barnier - version 2022.01
Organisme	: Unité prévention des risques naturels

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Procédure dématérialisée de demande de subvention FPRNM

Demande de subvention FPRNM

Ce formulaire est destiné aux collectivités et établissements publics voulant réaliser une demande au titre du FPRNM. Ce formulaire correspond aux demandes suivantes :

- Demande de subvention dans le cadre d'un PAPI (EAPCT-PAPI)
- Acquisition amiable de biens menacés (Acq Menace)
- Acquisition amiable de biens sinistrés (Acq sinistre)
- Expropriation des biens exposés (Expro)
- Dépenses d'évacuation et de relogement temporaire (RT)
- Études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales (EAPCT hors PAPI)
- Opérations de reconnaissance et les travaux de comblement ou de traitement des cavités souterraines et des marnières (CS)
- Études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (ETPPR)
- Études et travaux de réduction de la vulnérabilité dans un programme d'action de prévention des inondations (RVPAPI)
- Études de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité sismique dans la zone du territoire français la plus exposée au risque sismique (RVPSA)
- Études et travaux de mise en conformité des digues domaniales de protection contre les crues et les submersions marines (ETDD)
- Dépenses afférentes à la préparation et à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)
- Dépenses afférentes aux actions d'information préventive sur les risques majeurs (IP)

Le FPRNM ne participe qu'aux dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement telles que réparations, entretien courant, fonctionnement courant et maintenance d'un dispositif de surveillance... sont exclues.

A - COMMENT CONSTRUIRE VOTRE DOSSIER ?

Compléter le dossier ci-dessous avec des informations précises. Votre dossier peut être enregistré comme brouillon (dans ce cas il n'est pas envoyé) et vous pouvez également co-construire votre dossier (merci de consulter le tutoriel de Démarches Simplifiées pour plus d'information).

Vous pouvez, avant tout dépôt, contacter le service instructeur à l'adresse suivante ddt-sut-pr@ardeche.gouv.fr qui peut pré-instruire votre demande et vous aider dans la procédure. Il est conseillé pour les risques liés à des mouvements de terrain de le consulter car le caractère éligible d'une demande est très encadré.

Dans le cas de dossiers spécifiques (notamment pour les demandes d'acquisition), des pièces justificatives supplémentaires et non indiquées dans le formulaire peuvent vous être demandées via la messagerie de l'application. Merci de répondre aux demandes du service instructeur, sinon votre dossier pourrait être réputé non recevable.

Pour que votre dossier soit reçu par nos services, il faut cliquer sur "déposer votre dossier", vous recevrez alors automatiquement un accusé de réception. Cet accusé fait foi et initie la procédure et les délais d'instruction.

En cas d'urgence, vous pouvez déposer votre dossier incomplet, l'accusé de réception permet le démarrage des études et travaux. Cependant, merci de bien considérer qu'un dépôt ne vaut pas acceptation de la demande.

Si vous ne disposez pas de l'ensemble des pièces justificatives, vous avez un délai d'environ 6 semaines pour compléter votre dossier. L'application permet de retracer la date à laquelle vous avez modifiée vos informations. Si au delà des 6 semaines, votre dossier est incomplet, la demande passera en instruction, et votre demande sera considérée comme irrecevable et nécessitera le dépôt d'un nouveau dossier.

Si votre dossier est considéré complet par le service instructeur, il passera alors en instruction avant la durée de 6 semaines.

Lorsque votre dossier passe en instruction, vous ne pouvez plus le modifier.

Pour éviter toute erreur, nous vous conseillons de limiter la taille de chaque pièce jointe à 20 Mo, et de les ajouter une par une, en enregistrant votre dossier après chaque ajout.

B - RECEVABILITÉ DU DOSSIER :

- La demande de subvention fait l'objet d'un accusé de réception automatiquement envoyé dès le dépôt électronique de la demande,
- Dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande de subvention, l'autorité compétente informe le demandeur du caractère irrecevable de sa demande si le dossier est incomplet. En l'absence de cette notification et au delà de ce délai, la demande est réputée recevable implicitement.

C - INSTRUCTION DE LA DEMANDE :

L'autorité compétente dispose d'un délai de huit mois à compter de la date d'accusé de

DDT07 Collectivités - Demande de subvention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

réception de la demande de subvention pour instruire la demande et attribuer la subvention.

- Si avis favorable, notification par courriel dans "démarches simplifiées" de l'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION. À compter de la notification de la subvention, le bénéficiaire dispose de 2 ans pour commencer les opérations. Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive. Le pétitionnaire dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet mentionnée dans la décision attributive de subvention pour déclarer l'achèvement des opérations et demander le paiement de la subvention.
- Si avis défavorable, notification du refus d'attribution de subvention par courriel dans "démarches simplifiées".
- Si aucun avis ne vous a été donné dans un délai de 8 mois votre demande est rejetée implicitement.

Maître d'ouvrage

Identification SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Dénomination maître d'ouvrage

nom de la collectivité territoriale ou de son groupement (établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes, pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, agences départementales, institutions ou organismes interdépartementaux et ententes interrégionales)

Adresse

Téléphone

Adresse email

En cas de groupement de commandes, de délégation ou assistance à maîtrise d'ouvrage, liste de (des) collectivité(s) territoriale(s) et/ou de leur(s) groupement(s), concerné(s) :

Exemple : réalisation de plusieurs actions d'un PAPI ou réalisation d'un programme de travaux pour plusieurs collectivités par un seul maître d'ouvrage...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Insérer ici la pièce justificative de la (des) convention(s) donnant délégation de l'opération prévue par les collectivités listées précédemment :

Merci de réunir en un seul fichier toutes les délégations si plusieurs collectivités sont concernées

Identification de la personne chargée du suivi du dossier de demande

Civilité

Mme

M.

Nom de la personne référente

Prénom de la personne référente

Adresse de correspondance

Qualité de la personne référente

Téléphone de la personne référente

Adresse mail de la personne référente

Caractéristiques de l'opération

Indiquer le type de mesure sollicitée :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Demande de subvention dans le cadre d'un PAPI (EAPCT-PAPI)
- Acquisition amiable de biens menacés (Acq Menace)
- Acquisition amiable de biens sinistrés (Acq sinistre)
- Expropriation de biens exposés (Expro)
- Dépenses d'évacuation temporaire et de relogement (RT)
- Études, travaux ou équipements de prévention ou de protection des collectivités territoriales (EAPCT hors PAPI)
- Opérations de reconnaissance et les travaux de comblement ou de traitement des cavités souterraines et des marnières (CS)
- Études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (ETPPR)
-

DDT07 Collectivités - Demande de subvention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

- Études de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité sismique (RVPSA)
- Études et travaux de mise en conformité des digues domaniales de protection contre les crues et les submersions marines (ETDD)
- Dépenses afférentes à la préparation et à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)
- Information préventive (IP)

La demande est-elle liée à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ?

Si la demande est liée à une action PAPI, vous n'avez pas à compléter la section suivante.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Si oui, indiquez le nom du PAPI concerné

La demande est-elle liée à une commune concernée par un PPR (prescrit ou approuvé) ?

Les mesures ETTPR et EAPCT peuvent être sollicitées dans le cas où la commune est concernée par un PPR.

Les mesures RVPAPI peuvent être sollicitées dans le cas où la commune est concernée par un PAPI.

Le caractère "prescrit" ou "approuvé" du PPR conditionne le taux de subvention applicable.

Pour plus d'informations sur le PPR concernant votre commune :

<https://www.ardeche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Les-risques-naturels-et-miniers/Plan-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-PPR>

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Indiquez, pour la commune concernée, le libellé du ou des PPR :

Type(s) d'opération :

Vous pouvez sélectionner plusieurs choix

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Animation (pour les PAPI)

- Études

- Travaux

- Acquisition

- Évacuation

- Expropriation

Intitulé du projet

Pour les opérations liées à un PAPI, merci d'indiquer le titre de l'action.

Pour les autres demandes, indiquer brièvement le type d'opération, exemple :

- Études et/ou Travaux ... de situé à...

- Évacuation de la famille... dans la commune...

- Travaux de réduction de vulnérabilité du (nom ou emplacement du bâtiment)...

Pour les PAPI, indiquer le numéro de l'axe et le numéro de l'action

exemple : 1.01 ; 2.07 ;

Description de l'opération à mettre en oeuvre et/ou du sinistre :

Pour les actions PAPI, merci de d'indiquer l'action prévue par la fiche action du programme d'action PAPI.

Pour les autres demandes, décrire brièvement la situation et, le cas échéant, les travaux ou études prévus dans le projet.

Exemples de description :

- Un effondrement d'une cavité a eu lieu à ... dans la journée du ... il a causé des dommages sur ... et le mur de ... et le bâtiment risque de s'effondrer..., cet événement nécessite la réalisation d'études et de travaux (donner la description)...

- Dans le cadre du PPR, le bâtiment XX étant en zone inondable, il est prévu de réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité : mise en place de batardeau....

Localisation de l'opération (pour les demandes Hors actions PAPI)

Identification du ou des bien(s)

Dans quel cas remplir cette section ?

Si la demande concerne une réduction de vulnérabilité ou un péril imminent sur un ou plusieurs bâtiments publics ou privés, merci de compléter cette section.

Cette section n'est pas à compléter pour les demandes dans le cadre de la réalisation d'action PAPI.

Type d'aléas (dans le cas d'une mesure EAPCT, RT...) ou de sinistre (dans le cas d'une mesure RT)

Inondation, mouvement de terrain...

Localisation de l'opération et identification du ou des parcelles cadastrales concernées :

Utiliser les outils graphiques proposés en haut à gauche de la carte dynamique.

Vous pouvez sélectionner toutes les unités foncières concernées (polygone)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les demandes RVPAPI : joindre OBLIGATOIREMENT le diagnostic de vulnérabilité

Diagnostic obligatoire indiquant les travaux à réaliser pour les demandes RVPAPI.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les demandes RT, Expro, Acq, EAPCT (hors PAPI) et CS : joindre OBLIGATOIREMENT le rapport d'expertise et/ou de l'étude géotechnique menée dans le cadre du sinistre par l'assurance et/ou un bureau d'études

Cet élément important permet de juger de l'éligibilité de la demande. Il peut s'agir d'un avis du BRGM lorsque celui-ci a été dépêché par les services de l'État, ou d'un rapport d'un cabinet d'études en géotechnique privé. Celui-ci doit

Informations financières

Calcul de la subvention

Le montant de la subvention est calculé sur le montant HT ou TTC en fonction de la récupération ou non de la TVA par le maître d'ouvrage bénéficiaire.

J'atteste sur l'honneur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ne pas récupérer la TVA

Récupérer en totalité la TVA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dans le cas où la TVA n'est pas récupérée pour l'opération indiquée, joindre OBLIGATOIREMENT une attestation du service comptable

Références bancaires : nom de la banque

Références bancaires : IBAN

Références bancaires : BIC

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB

En cas d'attribution de subvention, lorsque le paiement sera demandé après réalisation de l'opération, le montant sera versé sur le compte précisé dans le présent formulaire

Coût prévisionnel global du projet (HT)

Coût prévisionnel global du projet (TTC)

Taux de subvention sollicitée FPRNM (%)

Attention : Le cumul des aides publiques ne doit pas dépasser le plafond des 80 % du montant HT de l'opération

Taux de subvention sollicitée FEDER (%)

S'il n'y a pas de subvention FEDER sollicitée, indiquer "0".

Autre(s) subvention(s)

Si vous disposez d'autres subventions, merci d'indiquer ici sa nature et son montant

Si le projet concerne plusieurs bénéficiaires, indiquez la répartition entre les différents bénéficiaires lorsque le demandeur agit en qualité de mandataire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justifiants les dépenses (OBLIGATOIRE pour les demandes EAPCT, CS, ETPPR, RVPAPI, RT, Expro et Acq)

- devis détaillés des opérations, études et travaux nécessaires. Le devis doit être spécifique à l'opération mentionnée (il ne doit pas mentionner d'autres travaux ou études qui ne seraient pas liés à l'opération décrite)
- pour les demandes RT : bail locatif signé du nouveau logement avec le montant des loyers

État d'avancement du projet

Date de commencement d'exécution pour les opérations, ou date de décision d'évacuation (ou d'expropriation ou d'acquisition)

Attention : l'opération ne doit pas avoir débuté avant que le dossier n'ait été déposé sur la plateforme (sauf pour les mesures d'évacuation). Veuillez ne pas signer de devis, bons de commande relatifs aux travaux, avant dépôt.

Les travaux peuvent débuter après le dépôt du dossier sans certitude de l'éligibilité de votre demande de subvention. En cas d'accord de subvention, les travaux doivent obligatoirement avoir débuté dans les deux ans à compter de la notification de l'arrêté préfectoral qui vous sera transmis.

Date prévue d'achèvement pour les opérations ou date prévisionnelle de fin de situation pour les évacuations (ou d'expropriation ou d'acquisition)

Pour votre information, vous disposez de 12 mois à compter de la date d'achèvement pour obtenir le paiement de la subvention. Au-delà de cette date, l'arrêté de subvention est caduque.

Au cours de l'opération, vous pouvez solliciter une demande de prorogation d'un an si les travaux se terminent hors délais. Dans ce cas, il faudra en faire la demande au service instructeur, avant la date mentionnée ici, en transmettant une attestation de début de travaux.

Si un arrêté d'évacuation a été pris, date de l'arrêté

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de l'arrêté d'évacuation

OBLIGATOIRE pour les demandes RT

Si reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, date de l'arrêté

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de l'arrêté d'état de catastrophe naturelle

Pièces justificatives spécifiques (hors demandes EAPCT-PAPI)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

En cas de sinistre déjà survenu, une attestation d'assurance indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état

Si vous êtes dans l'incapacité de réunir les documents en un seul PDF, merci de les déposer dans "Autre pièce utile - 1, 2

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Note de la mairie sur le contexte et le projet :

Pour la demande RT UNIQUEMENT :

Une note de contexte indiquant chronologiquement les faits (date de sinistre, intervention de l'assureur, intervention d'un expert ou d'un bureau d'études et autres faits concernant le dossier) et une note sur les projets et actions concernant le bien sinistré, réalisées par la mairie.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de l'assurance précisant le versement ou non d'indemnité ou d'aide au relogement ou de la prise en charge partielle des frais de relogement

Pour la demande RT UNIQUEMENT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie des factures déjà acquittées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre pièce utile - 1

Si besoin, pièce supplémentaire permettant une meilleure compréhension du projet (plans, photos, fiches techniques...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre pièce utile - 2

Si besoin, pièce supplémentaire permettant une meilleure compréhension du projet (plans, photos, fiches techniques...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre pièce utile - 3

Si besoin, pièce supplémentaire permettant une meilleure compréhension du projet (plans, photos, fiches techniques...)

Engagement du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de la délibération du demandeur autorisant la réalisation de l'action concernée (pièce OBLIGATOIRE pour toutes les demandes faites par les collectivités ou établissements publics)

En ma qualité de représentant légal du porteur de projet, je sollicite une subvention de l'État (au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)) pour la réalisation du projet précité,

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent formulaire et les pièces jointes,

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

J'atteste sur l'honneur que les opérations ne sont pas commencées avant que le dossier ne soit déposé, sauf si une autorisation de commencer le projet est accordée par l'autorité compétente.

Cochez la mention applicable

-

Non